



Demarche suite à un incendie volontaire

Par **kyle**, le **26/03/2010** à **09:35**

Bonjour, suite à l'incendie criminel de mon véhicule, la police a retrouvé l'auteur des faits. Il avait incendié un total de onze véhicules. Je me suis rendu à l'hôtel de police là où j'ai déposé une plainte contre la personne surnommée Mr BIDULE. L'inspecteur de police m'a parlé d'une convocation que je recevrais par courrier et également que je devais me présenter au tribunal pour y déposer ma plainte afin de demander des indemnités non remboursées par mon assurance (effet personnel dans le véhicule estimé à 600 €). Par contre je ne sais pas du tout comment tout ceci va fonctionner. Que dois-je faire maintenant exactement après avoir déposé ma plainte contre Mr BIDULE à l'hôtel de police ? Merci de me tenir informé.

PS : concernant le remboursement de mon véhicule par l'assurance il n'y a aucun souci le remboursement est en cours.